

2A) PARCOURS D'OBSTACLES

Octobre 2022

Les obstacles sont censés représenter les difficultés rencontrées lors de déplacements dans les siècles précédents quand l'attelage était utilisé au travail.

Le juge examinateur détermine la configuration du parcours en fonction du terrain.

Les épreuves concours seront effectuées sans laisse et sans collier (colliers antiparasitaires compris) (qui seront confiés au commissaire de ring à l'entrée du parcours) et avec une charrette **homologuée** à vide. (Sans aucun autre apport de quelque nature que ce soit (lumineux-technologique –technique-matériau etc.)

Le parcours doit comporter **15 obstacles**.

Il sera numéroté et sera doté d'un panneau de départ et d'un panneau d'arrivée.

Il s'agit de passer cette série d'obstacles dans le sens déterminé par l'examineur.

Cette épreuve n'est pas chronométrée.

Les concurrents devront avoir une tenue correcte.

1-Définition de l'Obstacle

En classe 1, L'obstacle est l'agrès avec sa zone d'entrée et sa zone de sortie de 1 m et ses rubalises.

En classe 2 L'obstacle est l'agrès avec sa zone d'entrée et sa zone de sortie de 1 m **plus** la zone latérale de 1 m pour les obstacles suivants :

(Pédiluve – Marche – Bascule – Portique – Devers - 360 - Virage – Virage double en S et tous les combinés les composants.) (Se référer à la description des obstacles)

2 plots seront fixés au sol de la largeur d'entrée et de sortie de l'obstacle pour matérialiser la zone.

La zone latérale sera matérialisée par de la peinture, du plâtre de la corde ou de la rubalise.

Les plots d'entrée et de sortie ne devront pas avoir une hauteur supérieure à **10 cms**

et un diamètre supérieur à **8 cms**

L'écartement, des piquets entre eux, des piquets à plots et des plots entre eux est donné de bord à bord

Seuls sont autorisés les obstacles décrits dans le règlement.

2-Définition du Combiné

Les combinés sont composés de 2 obstacles qui se **SUIVENT**, avec 1 m de distance entre les agrès ;

La zone de 1m entre les agrès sera matérialisée, son franchissement entraine une pénalité de 4 Points (Sortie d'Obstacle).

Il n'est pas possible d'inclure un agrès dans un autre (exemple pédiluve dans un tunnel) ou de les mettre en perpendicularité, (Exemple marche perpendiculaire au portique)

Liberté est donnée à l'examineur pour l'association des agrès qui les composeront.

Les pénalités dites spécifiques s'appliquent pour chaque obstacle.

3-Rubalises

Deux rubalises latérales doivent être mises pour préciser le tracé des obstacles suivants :

Dévers – 360 - Recule – Rétréci/rappel – Virage simple- Virage double en S

ET dans tous les combinés d'obstacles les composants.

Pour la hauteur des rubalises. Le bon sens devrait suffire –

Elles devront être tendues et situées sur le bord interne des piquets

4-Nature Matériaux

Le parcours d'obstacles pourra être construit avec des piquets plantés en terre, mais d'une bonne rigidité permettant la pose de rubalises tendues sur 2 niveaux sans provoquer de déformation de l'ensemble dans les courbes ou lignes droites.

Tous les piquets composant les obstacles servant de support aux rubalises peuvent être faits à partir de piquets en bois (recommandé pour un CDF-GPF) - de piquets de clôture PVC blancs (pas d'autres couleurs pour bien être distingué par les chiens) - piquets en fer et devront avoir

Une hauteur minimale **de 1m.**

Un diamètre compris entre 2 et 8 cms hors piquet central du 360,

Qui lui, devra avoir un diamètre compris entre 8 et 40 cms.

Les matériaux composant les autres agrès, Marche, Bascule, Devers doivent être suffisamment solides pour supporter le poids d'un chien de très grande taille (bois composite- bois contreplaqué- bois et dérivés - fer) **soit striés, soit ajourés, soit revêtus d'une surface anti glissante.**

Le mur du pas latéral et de la manœuvre(recul) devront être rigides pour ne pas plier sous la force du vent, donc une plaque de bois de -fer ou de plastique rigide (pas de toile tissu ou plastique)

Pour le pédiluve hors sol, **les montées et les descentes devront être équipées de taquets pour éviter un glissement du chien.**

5- Choix des Obstacles

A-Obstacles Obligatoires Classe 1.

10 Obstacles sont obligatoires en classe 1.

Devers – Slalom - Tunnel - Rétréci/rappel – Bascule – Virage - Portique – Pédiluve - Pas latéral – Absence 30''

B-Obstacles Obligatoires Classe 2.

10 Obstacles sont obligatoires en classe 2.

Devers – Slalom - Tunnel - Rétréci/rappel – Bascule – Virage - Portique – Pédiluve -Pas latéral –

Soit en individuel soit dans un combiné.

Absence 60'' (ne peut être incluse dans un combiné.)

C-Obstacles Facultatifs à choisir par l'examineur.

En Classe 1 – EXCLUSIVEMENT

360 – Virage en S –Marche – Recul –le Huit – Changement d'Allure.

Les combinés ne sont pas autorisés pour la classe 1.

En Classe 2 - 360 – Virage en S –Marche – Recule –le Huit – Changement d'Allure

Et tous les combinés composés d'agrès obligatoires ou facultatifs.

6-Distance entre obstacles

La distance entre 2 obstacles numérotés successifs devra être au moins de 5 m de plot à plot (les plus rapprochés) dans l'ordre de passage du parcours conçu par l'examineur

La distance entre 2 obstacles successifs est de 2.50m

La distance entre 2 obstacles contigus et non successifs est de 2.50 m.

Latitude est donnée à l'examineur de réduire la distance entre 2 obstacles contigus uniquement au maximum de 50 % et ce pour au plus 3 obstacles.

7-Distance des obstacles par rapport à un mur ou une clôture de délimitation de terrain

La distance des obstacles doit permettre le passage d'une personne soit 0.75 m en sus de la zone latérale de 1m pour la Classe 2, cette largeur suffit pour une personne même de forte constitution.

Cependant, La distance d'une **entrée ou de sortie** d'obstacle doit être d'au minimum de 2.50 m par rapport au mur ou une clôture de délimitation de terrain.

8-Calcul des points

Les points obtenus correspondent à l'addition des points acquis sur la totalité du parcours d'obstacles.

Le pointage se faisant sur 15 obstacles, le total de points maximum est donc de $15 \times 4 = 60$ points

Les refus, hésitations, obstructions ou contacts avec des éléments d'obstacles sont pénalisés.

L'arrêt à l'entrée de la zone reste à l'appréciation du conducteur et n'est pas pénalisé dans la mesure où le maître ne se trouve pas lui-même dans la zone des 1 m avant ou après l'obstacle, et dans la zone latérale pour les obstacles relevant de la classe 2

Rappel : L'attelage est défini par le conducteur et/ou la charrette

Toute intervention du conducteur dans la zone de l'obstacle sera considérée comme contact ou un double contact s'il y a contact avec l'attelage (conducteur **et** charrette).

Pas de base de temps minimale mais appréciation par l'examineur

9-Pénalités Générales Obstacles

1 Point

Surplomb d'Obstacle par le conducteur (y compris dans la zone des 1m).
Contact attelage avec le Conducteur dans l'obstacle
Contact attelage hors obstacle : le point de pénalité sera comptabilisé à l'obstacle suivant.
Contact de l'attelage avec l'Obstacle (y compris dans la zone des 1m).
Roues de la charrette qui touche un plot d'entrée ou de sortie de l'obstacle 1 point par roue
Roues de la charrette qui passe à l'extérieur de la zone d'entrée ou de la sortie 1 point par roue
Ton immodéré.
Position du conducteur non conforme aux exigences de la discipline.
Nombre d'ordres non exécutés.
Nombre d'arrêts excessifs.
Boucle de repositionnement.
Le poitrail du chien exerce une pression sur les rubalises composant l'obstacle.

2 points

Intervention manuelle de Déblocage d'Attelage qui sera uniquement fait par l'examineur.
Le concurrent n'a pas le droit d'intervenir sur son chien et /ou sur la charrette
Refus dans la zone des 1 mètre.
Refus d'avancer du chien dans l'obstacle
Obstruction du conducteur au déplacement du chien.

4 points

2ème Refus.
Sortie de l'Obstacle.
Obstacle non exécuté dans l'ordre retenu (Pénalité mise à l'obstacle non passé).
Franchissement d'un obstacle sur le terrain même s'il n'est pas dans le parcours numéroté. (*Obstacle mort*)
En ces cas les pénalités seront comptabilisées à l'obstacle suivant qui ne devra pas être passé.
Obstacle franchi par la sortie ou pris à l'envers.
Galop dans l'obstacle.
Galop momentané sur le parcours (Les pénalités seront comptabilisées à l'obstacle suivant qui ne devra pas être passé)

Elimination

- Tenue incorrecte du concurrent(e).
- Conducteur qui intervient sur son chien et/ou la charrette.
- Chien qui Défèque ou Urine sur le Terrain.
- Mauvaises Conditions Physiques du chien.
- Doutes sur la capacité du Chien à tracter.
- Chien ne répondant plus aux ordres du Conducteur avec divagation.
- Galops répétés du chien durant l'épreuve
- Chien Agressif.
- Chien avec collier à pointes ou collier utilisant un dispositif à ondes lors de l'événement (Dans ou Hors de L'enceinte du club).
- Chien avec collier et/ou collier antiparasitaire.
- Attelage non conforme (Brancard, Timon etc. cf. Plans validés).
- Conducteur sortant du terrain d'obstacles sans autorisation de l'Examineur.